



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer

Directeur de projet : Philippe DELAGE

Chef de service du SAMEL

Tél. : 02 97 64 85 50

philippe.delage@morbihan.gouv.fr

SCHEMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER DU GOLFE DU MORBIHAN

COMITE DE PILOTAGE

Compte rendu de la réunion du 1^{er} juillet 2016

Présents, excusés (voir liste en fin de compte rendu)

Pièces jointes :

- diaporama
- tableau des axes stratégiques et des grands objectifs de la révision du SMVM

Introduction du Comité de pilotage (COPIL)

M. Raymond LE DEUN, préfet du Morbihan, introduit la séance du comité de pilotage en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence. Il rappelle que le Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du Golfe du Morbihan est le seul schéma bénéficiant en France d'une révision. Le comité de pilotage est l'occasion de faire le point sur le processus de révision et de jeter les bases d'une future organisation, enrichie de nouvelles ambitions qui intègrent notamment des thématiques émergentes telles que la gestion intégrée du trait de côte ou la transition énergétique.

M. Daniel LE DIREACH, administrateur général des affaires maritimes, excuse le préfet maritime, qu'il représente. Il conforte les propos du préfet du Morbihan concernant les enjeux forts attachés à la révision du SMVM et se félicite de l'aboutissement de la démarche qui permet aujourd'hui la signature d'une convention cadre relative aux actions du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan sur l'espace maritime.

Signature de la Charte entre l'État et le Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

Le préfet annonce la signature d'une convention cadre entre l'État, représenté par le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet du Morbihan, et le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, représenté par son président, M. David LAPPARTIENT.

M. DELAGE précise que le code de l'environnement prévoit la contractualisation avec l'État des modalités d'intervention des Parcs naturels régionaux sur les zones littorales et maritimes des parcs concernées par la mise en œuvre de chartes.

M. FOUCAULT, vice-président du PNR et maire de Séné, indique avoir délégué de la part du président LAPPARTIENT pour signer la convention et exprime combien le Parc se sent honoré par cet événement. Il explique que, bien que le Parc ne soit pas juridiquement compétent sur l'espace maritime, il a néanmoins acquis une légitimité certaine au regard des actions entreprises :

- co-animation avec l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du groupe biodiversité du SMVM, membre des quatre autres groupes thématiques et du groupe des animateurs du SMVM,
- opérateur Natura 2000 local ou délégué de quatre sites majoritairement marins : ZPS et ZSC du Golfe du Morbihan, ZPS et ZSC de la rivière de PENERF,
- lauréat de l'appel à projets « Gestion intégrée des zones côtières » du conseil régional de Bretagne et de la préfecture de région sur une mission de confortation des activités maritimes primaires dont la conchyliculture, la pêche professionnelle à la morgate,
- partenaire de projets européens sur l'interface terre – mer.

Il cite quelques exemples d'actions maritimes ou littorales en cours :

- suivi biologique des oiseaux marins,
- préservation du patrimoine maritime et sous marin,
- gestion de cinq mouillages à destination des plongeurs (action lauréate du trophée des Ecomaires),
- gestion et valorisation du GUEPARD n°1, nommé « Fleur de blé noir »,
- sensibilisation des usagers de loisirs nautiques et des passagers des navires de transport maritime à l'éconavigation,
- observatoire photographique des paysages du Golfe du Morbihan, volet estran et marée,
- réalisation d'un atlas des poissons.

Il signale que la signature de cette convention cadre permettra de décliner tous les 3 ans des conventions opérationnelles qui fixeront les programmes d'actions conjointes entre SMVM et PNR.

Présentation des grands axes stratégiques du SMVM et échanges avec la salle

M. DELAGE rappelle les différentes étapes du processus de révision ainsi que le volet d'évaluation environnementale auquel contribue le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) : cf diaporama joint.

La révision du SMVM devrait aboutir à une approbation mi 2018. Il précise que l'objet du COPIL est la validation des axes stratégiques et des grands objectifs qui vont constituer l'ossature du prochain SMVM. Les six axes présentés aujourd'hui sont le fruit d'une implication soutenue des présidents, animateurs et participants des groupes de travail (GT) thématiques. Sur la base d'une méthode très ouverte, les GT se sont réunis 1 ou 2 fois depuis le dernier COPIL du 18 mars 2016 et ont capitalisé de nombreux échanges. Face à la richesse et l'importance du volume des propositions, l'équipe-projet de la DDTM, aidée par le CEREMA, a réalisé un travail de synthèse et de mise en cohérence qui a été soumis à la validation du Comité technique, réuni le 15 juin.

Au regard des compétences exercées aujourd'hui par les intercommunalités, notamment dans le domaine de la planification de l'urbanisme (SCoT, PLU...), le GT « urbanisme » a été sollicité pour travailler sur des problématiques très transversales (lien terre – mer, anticipation des transitions, adaptation au changement climatique...) et produire de nouvelles orientations liées aux stratégies littorales.

Il indique que, même si les libellés peuvent encore être revus, il est aujourd'hui proposé six axes stratégiques et 17 grands objectifs. Toute synthèse est forcément réductrice mais les futurs travaux reprendront à l'automne sur la base de l'ensemble des propositions produites par les GT puisque tout ce qui a été dit est conservé et toutes les propositions sont capitalisées.

Les fondamentaux du SMVM

Chacun des six axes comporte un socle commun, recueil de références fondamentales, dans lequel doit s'inscrire le SMVM :

- **une vocation maritime articulée aux enjeux et démarches terrestres,**
- **l'inscription des principes de gestion intégrée des zones côtières et notamment du lien mer – terre,**
- **une dimension stratégique, à partir d'une vision à différentes échelles de temps (10, 20, 30, 40 ans), qui intègre les perspectives d'évolution de la pression anthropique et de changement climatique,**
- **la mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation permettant le suivi régulier des résultats obtenus,**
- **un mode de gouvernance partenarial, notamment vis-à-vis du PNR, du SAGE et des intercommunalités,**
- **l'amélioration de la qualité des eaux et de la biodiversité comme des exigences prioritaires et transversales,**
- **l'ambition de la démarche qui privilégie l'expérimentation et l'innovation,**
- **la construction d'une culture commune, l'amélioration, la capitalisation et le partage des connaissances.**

Les axes stratégiques

Les interventions de la salle sont reprises et classées par thématiques

Axe 1 - Maintenir et améliorer la qualité des masses d'eau

Mme MOTHAI, chef de projet pour la révision du SMVM, présente, au nom du président, M. Roland GASTINE, excusé, et des animateurs, Mme Frédérique ROGER-BUYS, chef de la Mission InterServices Eau et Nature (MISEN) et M. Richard SALIN animateur, les principaux enjeux.

L'enjeu eau peut être qualifié de central, car il a été reconnu et débattu dans tous les GT : cultures marines et activités nautiques, mais aussi biodiversité (pas d'amélioration de la biodiversité sans amélioration de la qualité des eaux) ou stratégies littorales (image et identité du territoire, valorisation patrimoniale).

Elle évoque l'évolution des gouvernances depuis le premier SMVM de 2006 avec la montée en puissance des intercommunalités, du COPIL Natura 2000, du PNR et du SAGE, et les enjeux à venir liés aux transferts de compétences, notamment GEMA - Gestion des Milieux Aquatiques - et PI - Protection contre les Inondations - (loi MAPTAM) et eau potable et assainissement (loi NOTRE), effectives respectivement au 1^{er} janvier 2018 et au 1^{er} janvier 2020.

D'autres enjeux ont été relevés et concernent :

- l'amélioration et le partage des connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes littoraux : lien entre état des masses d'eau, pressions et impacts, évolutions liées au changement climatique...
- l'amélioration de la qualité des masses d'eau dans un contexte d'augmentation de la pression anthropique (évolution démographique et de la fréquentation) : état bactériologique, atteinte du bon état écologique au sens de la Directive Cadre sur l'Eau, sachant que, pour la masse d'eau « Golfe du Morbihan », le délai vient d'être reporté en 2027 pour un paramètre déclassant d'eutrophisation par échouages d'algues vertes sur les vasières,

- la qualité et la fragilité des milieux aquatiques et de leurs continuités écologiques (liens entre habitats terrestres et habitats marins) nécessaires à la vie biologique de la faune conchylicole et piscicole : cours d'eau côtiers, zones humides, marais littoraux et écosystèmes d'estran.

Face à ces enjeux, le GT a défini deux objectifs intégrateurs :

L'objectif 1.1 « *Mettre en cohérence et coordonner les programmes d'intervention des différents acteurs de l'eau en complémentarité avec le SAGE* » prévoit la mise en commun des études ainsi que l'articulation et la mise en synergie des programmes d'intervention et de planification de l'ensemble des acteurs de l'eau, coté terrestre et marin, notamment pour les deux schémas SMVM et SAGE. En effet, le SAGE fédère tous les acteurs sur un territoire bien plus large que celui du SMVM. Une future convention précisera les complémentarités et le rôle de chacun.

Le GT prévoit l'amélioration et le partage des connaissances, le rôle de ressource et d'expertise du GT « qualité des eaux » pour tous les autres GT du SMVM, le suivi annuel du bilan global de la qualité des eaux, le partage des conclusions et une communication élargie et régulière des résultats (MEMO de l'eau et autres supports à définir...)

L'objectif 1.2 « *Agir à la source des phénomènes de pollution pour sécuriser les usages et préserver les milieux aquatiques* » prévoit de :

- sécuriser les usages les plus sensibles en priorité et d'améliorer les résultats qui concourent au classement sanitaire des zones conchylicoles, de pêche à pied et des eaux de baignade,
- préserver ou restaurer les milieux aquatiques en conciliant l'accueil de nouvelles populations ou activités avec les capacités des milieux récepteurs,
- lutter contre les pollutions marines (carénage, eaux noires et grises et autres polluants) et les pollutions amont d'origine terrestres, urbaines et agricoles (pollutions bactériologiques, norovirus ; pollutions physico-chimiques : flux d'azote et de phosphore).

M. LE MAUFF de l'association « Eaux et Rivières de Bretagne » dénonce l'impact important des eaux de rejet des habitations dans les échanges terre- mer induisant des risques de prolifération des algues vertes. L'une des causes concerne les dysfonctionnements et l'état des réseaux d'assainissement des eaux usées, qui sont parfois anciens et présentent des fuites. Cela est très visible après la période estivale. Une mobilisation de l'ensemble des énergies et des financements sur la qualité des réseaux de collecte lui paraît prioritaire.

Pour M. GUENERVE, président du syndicat mixte du LOC'H et du SAL (SMLS) et maire de Locqueltas, les études menées au sein du SAGE montrent qu'il n'y a pas de craintes à avoir concernant le phénomène des algues vertes, en lien avec la morphologie du Golfe.

Sur le territoire, les contrats de bassin versant sont portés par des syndicats mixtes (comme le SMLS depuis 1995). Ces structures sont amenées à disparaître, la compétence GEMA étant transférée aux agglomérations, ce qui permettra une vision plus transversale puisque tous les sujets liés au grand et au petit cycle de l'eau seront réunis sous la même gouvernance. Nous vivons une période de transition pour les acteurs de l'eau. Les côtiers vannetais n'ont jamais bénéficié de contrat de bassin versant et il espère que ce chantier, de longue haleine pour le Golfe, deviendra une priorité pour la nouvelle intercommunalité. Cependant, il évoque le fait que la pollution est aussi la conséquence de fortes entrées maritimes extérieures. Il insiste sur le besoin de gestion intégrée et préconise que le SAGE contribue fortement à la mise en œuvre du SMVM.

M. CHAUVIERE, du Conseil départemental, intervient au sujet de la politique de l'eau qui dépasse le périmètre d'intervention du SMVM. Il signale que les objectifs du SMVM, en termes de pollutions terrestres et de continuités écologiques, portent au-delà des 20 communes de son périmètre et concernent le territoire même du SAGE qui travaille actuellement à la définition de ses objectifs et de son programme d'actions. Il indique que la rédaction des objectifs doit prendre en compte les efforts significatifs déjà engagés, notamment sur la réhabilitation des réseaux.

M. DELAGE indique que le Golfe, par sa situation, est un exutoire de tous les phénomènes qui se produisent en amont, et qu'une collaboration du SMVM avec le SAGE, dans le cadre d'une convention, est à privilégier, au-delà des limites de bassin versant.

Le préfet considère que la qualité des eaux est un sujet important et un enjeu fort du SMVM. Il a d'ailleurs programmé une prochaine réunion avec les collectivités, pour dresser un bilan de la situation, de ce qui a déjà été fait et de ce qu'il reste à faire. Il insiste sur le fait que l'amélioration de la qualité des eaux du Golfe est un travail de longue haleine. L'état des réseaux est une des causes du problème, mais il en existe d'autres et le facteur de réussite réside dans la qualité du partenariat engagé entre toutes les parties.

Axe 2 – Préserver, restaurer et gérer les milieux naturels, socles du développement durable du Golfe

Mme MOTHAIIS excuse le président, M. BOULANGER et rappelle que ce GT, devenu comité biodiversité, est co-animé par M. PAILLAT et Mme MORVAN (DREAL-DDTM), M. COSSON du PNR et M. CALBELGUEN de l'ONCFS.

Face à la richesse et la fragilité des milieux naturels et des espèces sur le territoire du Golfe, elle présente le triple enjeu de maintien des habitats dans un état de conservation favorable, de restauration des habitats dont les fonctionnalités sont dégradées et de qualité des continuités écologiques notamment entre écosystèmes marins et littoraux. Même si certains élus, membres des GT, ont indiqué que des progrès ont été faits grâce à l'identification des trames vertes et bleues au sein des SCoT et PLU, il convient d'amplifier la démarche, notamment avec la trame maritime (dite bleu marine).

D'autres enjeux sont relevés par le GT :

- l'amélioration des connaissances, notamment en termes d'interactions entre activités/usages, impacts et effets cumulés dans un contexte d'augmentation des pressions anthropiques ainsi que l'évolution des écosystèmes face au changement climatique,
- l'appropriation de la dimension biodiversité par les acteurs (élus, porteurs de projets, socioprofessionnels, grand public...) le plus en amont de leurs démarches et projets,
- la communication et la pédagogie autour des services rendus par les milieux,
- la gestion patrimoniale et paysagère : connaissance et valorisation du patrimoine maritime, travail sur la notion de paysage maritime, par exemple sur des questions relatives aux stratégies à développer face à l'évolution des boisements dans le Golfe ou la gestion des îles et îlots, emblèmes du territoire.

Face à ces enjeux, le GT a élaboré deux objectifs :

L'objectif 2.1 « *Améliorer et partager la connaissance* » propose la mise en commun des ressources nécessaires à l'émergence et à la réalisation d'un programme de recherches scientifiques sur :

- l'évolution de la fréquentation maritime et littorale, peu évaluée,
- les inter-relations entre usages, activités, milieux, espèces et effets cumulés,
- les sensibilités et « capacités d'accueil » des écosystèmes et paysages (établissement et porter à connaissance des acteurs de cartographies dynamiques des différents secteurs de sensibilité écologique du territoire),
- la compréhension des dynamiques de l'avifaune et des habitats marins...

Concernant **l'objectif 2.2** « *Faire de l'enjeu biodiversité un élément primordial de raisonnement, notamment dès l'émergence d'un projet ou dans l'exercice d'une activité* », il sera nécessaire de définir les modalités d'organisation grâce auxquelles le GT pourra assurer un niveau d'expertise pour les autres GT du SMVM.

Il s'agit aussi d'apprendre à mieux utiliser la séquence « *Éviter, réduire, compenser* » et, petit à petit, d'inculquer le premier principe qui est celui de l'évitement des impacts.

Le GT propose également de se pencher sur un sujet fort qui est celui des manifestations et événements sportifs, nautiques et de loisirs, pour lesquels certains élus ont décrit l'accroissement de leur nombre et de leur fréquentation (concurrents et spectateurs), au point de recevoir des demandes d'autorisation quotidiennement.

L'objectif 2.3 « Sensibiliser les acteurs du territoire aux services rendus par les milieux » prévoit de développer une communication pédagogique continue en travaillant les messages qui permettent de mettre en évidence l'intérêt socio-économique d'une gestion favorable à la biodiversité.

M. PALLARD, président de l'association des petites îles de France, souhaite que la situation avec les propriétaires des îles et îlots du Golfe soit débloquée de manière à engager des signatures de chartes Natura 2000. Il rappelle que cette situation dure depuis longtemps.

M. PAILLAT indique que le dispositif prévoit des engagements et un certain niveau de contrôle des actions menées par les propriétaires signataires, ce que ces derniers avaient refusé. Il projette, sur la base de bilans patrimoniaux, un travail sur les modalités de conventionnement.

Mme FARDEL de l'association Bretagne Vivante, suggère d'étendre les études en matière de dégradation de la biodiversité au-delà du domaine de l'avifaune.

Axe 3 - Soutenir et valoriser les activités primaires dans une logique de développement durable

M. DELAGE énonce que M. GOALLO préside le GT « Cultures marines et pêche », animé par M. MESMEUR de la DDTM. Il relève les enjeux pointés par le GT.

Concernant la conchyliculture :

- la fragilité de l'activité par rapport à l'équilibre avec les autres usages,
- la dépendance à la qualité de l'eau,
- la concurrence foncière,
- les paysages conchylicoles et l'image de l'activité,
- les diversifications et l'émergence de nouvelles activités primaires.

Concernant la pêche :

- l'appauvrissement de la ressource,
- la fragilité de l'activité professionnelle,
- les conséquences du changement climatique,
- le droit à l'expérimentation.

Face à ces enjeux, le GT a défini quatre objectifs :

L'objectif 3.1 « Maintenir le potentiel d'exploitation des cultures marines en mer et sur terre et valoriser cette activité » concerne notamment la protection du potentiel de 1 650 hectares en mer, la définition du statut réglementaire des zones à vocation prioritaire ainsi que la protection et la reconquête du potentiel à terre grâce à des stratégies foncières de planification. Les objectifs et orientations de la charte conchylicole pourraient être déclinés à l'échelle du Golfe.

L'objectif 3.2 « Maintenir le potentiel de pêche professionnelle et maîtriser la pêche de loisirs en préservant la ressource » prévoit de travailler sur les questions liées à la préservation de la ressource pour la pêche embarquée, à la maîtrise des pressions et impacts liés à la surfréquentation pour la pêche de loisirs et au développement de techniques réduisant les pressions sur les habitats, moins consommatrices d'énergie et plus sûres pour les pêcheurs.

L'objectif 3.3 « Favoriser l'émergence de nouvelles activités primaires » concerne la maîtrise de la diversification des exploitations ostréicoles et le développement de nouvelles productions, par exemple la culture d'algues ou la réémergence de la saliculture...

L'objectif 3.4 « Anticiper sur les évolutions des activités de cultures marines et de pêche liées au changement climatique » vise à évaluer les effets attendus sur les activités et les exploitations conchylicoles de façon à organiser des réponses face à l'évolution du trait de côte.

M. CLAUDEL constate un important travail de concertation, mais il récuse certaines affirmations qu'il juge infondées, notamment la surpêche. Il estime qu'il n'existe pas de données quantitatives et trouve hors de propos qu'un document officiel de référence tel que le SMVM puisse en faire état. Concernant l'objectif 3.2 et la ressource halieutique, il préfère l'emploi du verbe « se préoccuper » à la place de « préserver ». Il pose la question de savoir si la problématique dite de surpêche ne concerne pas la pêche à pied ?

M. DELAGE répond que la problématique dite de surpêche mérite d'être exposée et explorée. C'est une proposition. Le COPIL d'aujourd'hui a pour objet la validation des axes stratégiques et des grands objectifs, mais cette idée pourra ultérieurement ne pas être retenue par le GT qui en décidera.

Concernant la pêche embarquée, il n'existe effectivement pas de données chiffrées, mais il serait intéressant d'évaluer son développement et de savoir comment se calcule la ressource, au niveau du Golfe mais aussi à une échelle plus élargie. S'il s'avère qu'il existe des impacts, il s'agirait alors de rechercher les solutions à envisager et les mesures de gestion adaptées.

Concernant la pêche à pied, la sensibilité de la ressource est indéniable au regard de l'augmentation du nombre de pêcheurs de loisirs.

M. CHAUVIN intervient pour évoquer l'ensablement de certains chenaux et la problématique récurrente de l'utilisation du sable dans le Golfe, puisque des professionnels conchylicoles font venir des sables de Loire alors qu'il existe des zones excédentaires dans le Golfe.

M. DELAGE répond que ce sujet a beaucoup occupé le GT « cultures marines » ces dernières années. Un projet mené en 2015 par l'Université de BRETAGNE Sud (UBS) a identifié les bancs de sable gênants pour la navigation, les besoins en sédiments des communes et des conchyliculteurs et les aspects réglementaires. Il a notamment étudié celui de CREIZIC et mis en place un modèle pour aborder ces questions : caractérisation du type de fond, évolution morphologique, bathymétrie, volumétrie, hydrodynamisme du site... Mais le GT n'a pas réussi à trouver de porteur de projet pour déposer les demandes d'autorisation. Cette future maîtrise d'ouvrage devrait être collective puisque le sujet intéresse plusieurs secteurs d'activités : collectivités, professionnels, navigateurs...

Il rappelle que l'un des objectifs du SMVM projette d'améliorer la connaissance de l'hydrodynamisme du Golfe (cf axe stratégique n°6).

Axe 4 - Assurer la coexistence équilibrée des usages sur le plan d'eau et leur moindre impact écologique

Ce GT, qui n'est plus présidé par un élu, est animé par MM. LE GUERN et FOURNIER de la DDTM.

L'analyse des enjeux fait ressortir de nombreux sujets :

- le maintien des équilibres sur le plan d'eau : nombre de mouillages, gestion des petites embarcations,
- la connaissance de la fréquentation, qui apparaît dans plusieurs GT, comme un sujet fondamental,
- l'évolution sociologique de la plaisance,
- la sécurité et la lisibilité de la navigation,
- la modernisation des ports,
- les transports de passagers,
- l'émergence de nouveaux usages (survol par aéronefs ou hélicoptères, paddle...).

Ces enjeux ont amené le GT à travailler sur trois objectifs :

L'objectif 4.1 « Maîtriser et optimiser la fréquentation du plan d'eau en veillant à l'équilibre des usages de loisirs » vise d'abord à évaluer la fréquentation du plan d'eau par la définition au sein du SMVM d'un cahier des charges permettant le recrutement d'un prestataire dont le travail concernerait plusieurs périodes, lieux... Il s'agit aussi de prévoir l'organisation des mouillages en maintenant le plafond des 7 000 (ports et zones de mouillages confondus) et en envisageant les perspectives offertes par une gestion plus collective, et enfin de définir le statut des petites embarcations.

Le GT devra poursuivre ses travaux concernant la sécurité et la lisibilité des zones navigables.

Concernant les zones multi-usages sur le plan d'eau et à terre (plages, voies d'accès au littoral et cheminements doux, zones de baignade, sentier littoral, cales et mouillages...), des schémas d'organisation locaux et de partage de l'espace pourraient s'avérer des outils précieux.

Enfin, un axe de travail concerne le développement et les impacts des activités et usages, notamment ceux qui sont liés aux manifestations nautiques, transports de passagers, survol aérien au regard des capacités d'acceptation des milieux.

L'objectif 4.2 « Promouvoir une navigation durable et maîtriser les sources de pollution liées à la navigation » vise le développement des loisirs nautiques de moindre impact écologique, comme la voile, la maîtrise des opérations de nettoyage, carénage, collecte des eaux grises et noires..., le développement de navires équipés de nouvelles technologies, moins impactantes pour l'environnement, notamment dans le secteur professionnel, l'organisation de la lutte contre les pollutions occasionnelles.

L'objectif 4.3 « Anticiper sur les évolutions et les besoins de demain » prévoit de prendre en compte les évolutions sociétales et les attentes de la plaisance et, en parallèle, l'adaptation des installations portuaires. Face aux nombreuses manières de gérer les mouillages, il est proposé de rechercher des modes plus économes et mutualisés. Enfin, il s'agit de veiller à la compatibilité d'activités, d'usages nouveaux et de permettre, en l'encadrant, l'émergence de pratiques de moindre impact écologique.

M. CLAUDEL pointe un défaut dans la concertation car, si au niveau de l'objectif 4.3, des échanges ont eu lieu concernant la mutualisation des mouillages, il n'avait pas été décidé par le GT d'en faire un objectif.

M. DEGAGE répond, comme précédemment, que le GT pourra ultérieurement décider ne pas retenir cette proposition.

M. PILOT prend la parole pour évoquer la dégradation des sentiers côtiers notamment lors des manifestations sportives. Le préfet répond qu'il a signé récemment un arrêté préfectoral d'autorisation d'une manifestation sportive qui prescrit impérativement l'usage de bâtons de marche munis d'embouts de protection. Cet arrêté arrivant un peu tard pour la bonne information de tous prévoit une clause de revoyure qui permettra d'envisager la future édition 2017 sur la base d'un état des lieux et après qu'un bilan soit tiré de l'expérience de 2016.

M. DELAGE présente ensuite le travail du dernier GT, présidé par M FOUCAULT et animé par M. HENNION de la DDTM. Il concerne maintenant deux axes distincts : l'axe 5 relatif au développement de stratégies de gestion intégrée et de valorisation du littoral et l'axe 6 pour l'anticipation des transitions et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

M. FOUCAULT intervient pour expliquer l'émergence du sixième axe lors du comité technique du 15 juin. L'importance des enjeux liés au changement climatique a motivé la création d'un axe à part entière.

Axe 5 - Développer des stratégies de gestion intégrée et de valorisation du littoral

Les principaux enjeux relevés concernent :

- la multitude d'activités, de compétences, d'interactions sur la frange littorale, gérées de manière sectorielle,
- l'évidence du lien terre-mer sur tous les sujets,
- la méconnaissance de la fréquentation, des perspectives d'évolution de la population et des pressions,
- l'identité du territoire et le besoin d'une pédagogie qui en montre les richesses, les fragilités et le fonctionnement,
- le patrimoine historique et culturel maritime, les paysages littoraux,
- le droit à l'expérimentation.

Les travaux du GT ont abouti aux 2 objectifs suivants :

L'objectif 5.1 « *Promouvoir l'image identitaire du Golfe en s'appuyant sur son patrimoine et la diversité des activités* » tend à favoriser une communication pédagogique pour le grand public qui améliore la connaissance et la compréhension du territoire et promeut son identité à partir de la gestion de son patrimoine et de ses paysages littoraux, marins et sous marins. Cet objectif sous-tend également une gestion patrimoniale spécifique des îles et îlots du Golfe, une valorisation du domaine public maritime, même s'il relève d'une gestion très encadrée par l'État, et une animation du territoire à partir de lieux privilégiés comme les plages et le sentier littoral.

L'objectif 5.2 « *Dynamiser les fonctionnalités de la frange terre – mer* » passe par une connaissance et une gestion des impacts de la fréquentation de la frange littorale, le développement d'activités économiques et de loisirs propres au littoral et compatibles avec les milieux, la définition de modalités de partage et d'organisation de l'espace sur les lieux d'usages multiples, la définition de stratégies foncières au service de projets collectifs, l'élaboration d'un plan de déplacements doux pour accéder au littoral...

MM. Le BAHY et GIRARD regrettent la disparition du GT relatif à l'urbanisme qui jouait un rôle d'« aiguillon » en permettant de travailler la question de la pression anthropique au regard des capacités d'accueil du territoire. Ils craignent une perte de vision globale sur le phénomène le plus prégnant pour l'avenir du territoire.

Philippe DELAGE insiste sur le fait que les SCoT sont aujourd'hui les outils qui apportent des réponses à ces enjeux d'urbanisme. D'autre part, la pression anthropique est traitée par plusieurs GT sous différents angles.

Axe 6 - Anticiper sur les transitions et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique

L'analyse des enjeux pointe :

- la réussite de la transition énergétique,
- le déficit de connaissance et d'appropriation du réchauffement climatique et de l'évolution du trait de côte,
- les risques côtiers d'érosion et de submersion marine,
- les effets attendus aux différentes échelles de temps et un délai de préparation d'une future organisation du territoire estimé à 10 ans.

Le GT a ainsi défini 3 objectifs :

L'objectif 6.1 « *S'approprier l'objectif de transition énergétique* » concerne la réduction des gaz à effet de serre et les économies d'énergie à réaliser sur terre et en mer, ainsi que le développement de la production d'énergie renouvelable.

L'objectif 6.2 « *Anticiper sur les effets du changement climatique pour le territoire du Golfe* » cherche à améliorer la connaissance scientifique des phénomènes aux différentes échelles de territoire et de temps, l'évolution potentielle des milieux et des espèces ainsi que leurs conséquences socio-économiques.

L'objectif 6.3 « *Définir une stratégie locale pour faire face à l'évolution du trait de côte* » vise une meilleure compréhension des dynamiques hydrosédimentaires, l'évaluation et la localisation des zones fragiles par rapport aux risques d'érosion et de submersion marine, l'identification de leurs enjeux et des scénarii d'intervention et de recomposition spatiale en termes d'aménagement du territoire, aux différentes échelles de temps (de la crise à la gestion sur le long terme).

M. LABEYRIE se déclare satisfait des évolutions du SMVM, et notamment de ses orientations concernant la mer et le littoral. Toutefois, il pense qu'en l'état, il manque un volet essentiel qui concerne l'éducation et la construction d'un savoir commun. Il évoque le fait que tous les compartiments du territoire sont concernés par l'adaptation au changement climatique et interdépendants les uns des autres. Il pense que le territoire dispose de 10 ans pour développer une culture commune à ce sujet et que cela passe par la connaissance et l'acceptation des arguments des autres. A ce titre, il souhaite qu'un paragraphe soit inscrit dans le SMVM dans l'intérêt de construire cette culture commune au sein des GT, et plus largement.

La suite de la démarche

M. DELAGE rappelle que le processus engagé débouchera sur la mise en œuvre d'un SMVM révisé qui contiendra des prescriptions, des recommandations et un programme d'actions. Il en profite pour rappeler le caractère essentiel d'une importante participation des élus au sein des GT.

Il expose ensuite les principes de gouvernance établis pour la suite de la démarche :

- la recomposition des GT,
- l'association du PNR et de la CLE du SAGE à l'ensemble du processus,
- le suivi et la coordination par l'équipe projet de la DDTM avec l'assistance du CEREMA,
- les validations périodiques des travaux des GT par le Comité technique,
- la validation finale par le COPIL,
- la démarche d'évaluation environnementale tout au long de la procédure, assurée par le CEREMA.

Concernant l'animation des groupes thématiques, il propose :

- GT **qualité des eaux** : axe 1, co-animation MISEN et SAGE
- GT **biodiversité** : axe 2, co-animation DREAL-DDTM, PNR, ONCFS
- GT **activités primaires** : axe 3, animation DDTM
- GT **usages du plan d'eau** : axe 4, animation DDTM
- GT **stratégies littorales** : axes 5 et 6, co-animation DDTM et PNR

Les prochaines étapes concernent la désignation en octobre des présidents et membres des GT par le préfet et l'établissement de feuilles de route pour chaque GT sur la base des conclusions de ce COPIL.

Enfin, il annonce la mise en place prochaine d'un système de cartographie interactive appelé GEOIDE CARTO SMVM, ouvert à tous.

Conclusion

Le préfet remercie les personnes présentes pour leur participation et leurs interventions.

Il a bien perçu certaines réactions de déception. Mais tout travail de synthèse définit des priorités et « *le mieux étant l'ennemi du bien* », il souligne l'intérêt des axes stratégiques et des grands objectifs qui viennent d'être présentés et, plus globalement, de cette démarche de révision qui permet d'avancer collectivement vers un programme d'actions à caractère opérationnel.

- 3 AOUT 2016

le préfet,



Raymond LE DELAN

COMITE DE PILOTAGE DU SMVM

Vendredi 1^{er} juillet 2016

Présidents du COPIL SMVM

Monsieur Raymond LE DEUN, préfet du Morbihan

Monsieur Daniel LE DIREACH, administrateur général des affaires maritimes, représentant Monsieur le Préfet maritime de l'Atlantique

Représentants élus des collectivités territoriales et des services

Monsieur Pierre DE SAINT-RAPT, conseiller municipal d'Arradon

Monsieur Hubert O'NEILL, adjoint au maire de l'Île aux Moines

Madame Christine ADOLPHE, adjointe au maire d'Arzon

Monsieur René GOALLO, adjoint au maire de Baden

Monsieur Christian GUEGUEN, maire adjoint aux affaires maritimes du Bono

Monsieur François MOUSSET, maire de Le Tour du Parc

Monsieur Claude BOURBON, adjoint au maire de Crac'h

Monsieur Alain LAYEC, maire de Saint Gildas de Rhuys, vice-président de la Communauté de communes de la presqu'île de Rhuys

Monsieur Loïc LEBERT, maire du Hezo

Monsieur Yves FLOURY, DGS de la commune de Pluneret

Monsieur Bernard JACOB, adjoint au maire de Sarzeau

Monsieur Luc FOUCAULT, vice-président du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, maire de Séné

Madame Sylvie SCULO, adjointe au maire de Séné

Monsieur Gilles DUFEIGNEUX, conseiller départemental du Morbihan (Vannes 3)

Monsieur Romain CHAUVIERE, responsable du service eau au Conseil départemental du Morbihan

Madame Sophie BODIN, chargée de gestion au Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Jérôme LE BERRE, urbaniste à la ville de Vannes

Madame Mélanie GESTAIN, chargée des politiques territoriales, Communauté de communes de la presqu'île de Rhuys

Monsieur Michel GUERNEVÉ, président du Syndicat mixte du Loc'h et du Sal (SMLS)

Monsieur René LE DELEZIR, vice-président du Syndicat mixte du Loc'h et du Sal, adjoint au maire de Crac'h

Monsieur Pierre JALLIFIER, coordinateur du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Madame Chloé CORDELLIER, Syndicat mixte de la rivière d'Étel

Madame Amandine RUEL, stagiaire sur le plancton, Syndicat mixte de la ria d'Étel

Madame Monique CASSE, directrice du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Monsieur Ronan PASCO, responsable mer et littoral, Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Monsieur Thomas COSSON, chargé de mission Natura 2000, Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Madame Margot LE PRIOL, médiatrice mer, Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Madame Valérie LE CADRE, médiatrice mer, Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Représentants des organismes professionnels – propriétaires – usagers - associations de protection de l'environnement - experts

Madame Elisabeth CONGY, chargée de mission, Chambre d'agriculture de Bretagne

Monsieur Joël PIOLOT, président de l'association « Les amis du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan »

Madame Céline D'HARDIVILLE, chargée de mission au Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Morbihan

Monsieur Yvonnick JEGAT, ostréiculteur, Comité régional de la conchyliculture Bretagne sud

Madame Nadine SEGALIN, Comité régional de la conchyliculture Bretagne sud

Madame Sonia GACHELIN, chargée de mission au Comité régional de la conchyliculture Bretagne sud

Madame Charlotte BADOUEL, chargée de mission au CRC de Bretagne Sud
Monsieur Arnauld DEVYS, directeur adjoint de la Compagnie des ports du Morbihan
Monsieur Bernard PALLARD, représentant local de l'association "les petites îles de France"
Monsieur Patrick CLAUDEL, président de l'Union des associations des navigateurs du Morbihan
Monsieur LERCULEY, Union des associations des navigateurs du Morbihan
Monsieur Joël WALKENAERE, Fédération départementale des chasseurs
Monsieur Michel LE MAUFF, association « Eaux et Rivières de Bretagne »
Monsieur Jacques CABIS, association « Eaux et Rivières de Bretagne »
Monsieur Michel CHAUVIN, membre de l'Union pour la mise en valeur esthétique du Morbihan
Monsieur Patrick PHILIPPON, vice-président de l'association « Bretagne vivante »
Monsieur Aimé LANGLADE, membre de l'association « Bretagne vivante »
Madame Michèle FARDEL, responsable de l'antenne d'Auray de l'association « Bretagne vivante »
Monsieur Laurent LABEYRIE, coprésident de l'association Clim'actions
Monsieur Philippe GOURET, membre de l'association des armateurs de services touristiques du Golfe du Morbihan, Armagolfe
Monsieur Henri GIRARD, président de la Fédération des associations de protection de l'environnement du Golfe du Morbihan
Monsieur Jean-Yves GUYOMAR, président de l'association « les amis du golfe du Morbihan »
Monsieur François LEFEBVRE, secrétaire de l'association « les amis du golfe du Morbihan »
Monsieur J.R HENOCQ, Société nationale de sauvetage en mer
Monsieur Yves MELAINE, Société nationale de sauvetage en mer
Monsieur Yves LE BAHY, expert géographe

Représentants de l'État et des établissements publics

Monsieur Paul-Marie GIRY-LA FERRIERE, Préfecture maritime
Monsieur Jean-François TREFFEL, sous-préfet de Lorient,
Monsieur Daniel LE DIREACH, adjoint pour l'action de l'État en mer, Préfecture maritime
Monsieur Jean Luc VEILLE, directeur-adjoint, direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)
Monsieur Yves LE MARECHAL, directeur-adjoint de la DDTM
Monsieur Philippe DELAGE, chef de service aménagement mer et littoral (DDTM/SAMEL)
Monsieur Éric HENNION, chef du Service Urbanisme Habitat (DDTM/SUH)
Monsieur Étienne BLANDIN, chef du Service Prévention Accessibilité Construction Éducation Sécurité (DDTM/SPACES)
Monsieur Yannick MESMEUR, adjoint au chef du SAMEL (DDTM/SAMEL)
Monsieur Gilles PAILLAT, chargé de mission Natura 2000, Direction Régionale Environnement Aménagement Logement Bretagne (DREAL)
Monsieur François VICTOR, chef de mission de la Direction Interrégionale de la Mer Nord-Atlantique Manche-Ouest (DIRM NAMO)
Monsieur Pascal DESJARDINS, chef du Service Environnement Nature Biodiversité (DDTM/SENB)
Madame Nathalie MORVAN, chef de l'unité SENB/Nature Forêt Chasse (DDTM/SENB)
Madame Frédérique ROGER-BUYS, adjointe au chef du SENB, chef de la Mission InterServices Eau et Nature (MISEN) (DDTM/SENB/MISEN)
Monsieur Richard SALIN – animateur MISEN (DDTM/SENB/MISEN)
Monsieur Matthieu LE GUERN, chef du Service Activités Maritimes (DDTM/SAM)
Monsieur David FOURNIER, chef de l'unité Vannes-Littoral (DDTM/SAMEL)
Madame Evelyne MOTHAI, déléguée territoriale Pays de VANNES et REDON 56, chef de projet révision SMVM (DDTM/Réseau territorial)
Madame Pascale DURAND, responsable études observations territoriales (DDTM/Réseau territorial)
Madame Valérie COMMELIN, responsable pilotage stratégique (DDTM)
Madame Gaëlle COURTET, stagiaire Réseau Territorial (DDTM/RT))
Monsieur Eric PHILADELPHIE-DIVRY, chargé de communication (DDTM)
Monsieur Christian FRETTE, conseiller technique et pédagogique à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
Monsieur Jérôme CALBEGUEN, conservateur Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage du Golfe du Morbihan (ONCFS)
Monsieur Benoît LE HUNSEC, chef de service, Établissement public interdépartemental pour la démoustication du littoral Atlantique
Monsieur Guy MILOUX, Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)
Madame Nathalie COCHENNEC-LAUREAU, responsable Laboratoire Environnement Ressources, IFREMER
Monsieur Guillaume GELINAUD, conservateur de la Réserve naturelle nationale de Séné

Excusé(e)s :

Monsieur le préfet maritime, représenté par son adjoint M. Daniel LE DIREACH, administrateur général des affaires maritimes

Monsieur David LAPPARTIENT, président du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan et maire de Sarzeau

Monsieur Xavier Pierre BOULANGER, maire de Noyal

Monsieur Roland GASTINE, maire de Sainte Anne d'Auray

Monsieur Denis BERTHELOM, maire de Larmor-Baden

Monsieur Michel JALU, maire de Plumergat

Monsieur Antoine MERCIER, maire d'Arradon

Monsieur Olivier KILMAN, maire de Plougoumelen

Monsieur P LE BERIGOT, maire de l'Île aux Moines, représenté par M. Hubert O'NEIL

Monsieur LE BODO, président de Vannes Agglo

Monsieur Jean-Christophe AUGER, adjoint au maire de Vannes, vice-président de Vannes Agglo, en charge de l'urbanisme et de la planification urbaine

Monsieur HALLEREAU, responsable du pôle aménagement et territoires de Vannes Agglo

Monsieur Patrice BARRUOL, directeur de la DDTM

Monsieur Roger MAHEO, président du comité scientifique Ramsar du Golfe du morbihan

Monsieur Gwenaël HERVOUET, délégué du Conservatoire du littoral

Monsieur Laurent KERLIR, président de la Chambre d'agriculture du Morbihan

Monsieur Gwénaél CORBEL, Chambre d'agriculture

Madame Laure d'Hauteville, Architecte des Bâtiments de France

Madame QUEMENER, directrice du Syndicat mixte du Loc'h et du Sal

Madame Maryse GANNE, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

Monsieur le président de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Morbihan

Monsieur le Conservateur botanique national de Brest